



REGLEMENT PARTICULIER du :

« 1^{er} Tournoi de Fréjus - Sonia GOMEZ » du 27 & 28 MAI 2023

Dispositions Générales

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge-Arbitre principal de la compétition est : Mme Simone ULRICH
3. Le tournoi organisé par le Fréjus Badminton Club est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : (en cours)
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas ce règlement.

Accueil des joueurs

5. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2022-2023 le jour de son inscription, et ne doit pas faire l'objet d'une suspension. La compétition est ouverte à tous les licenciés de la FFBad classés de N2 à NC. Elle se déroule sur le gymnase du Collège Villeneuve Salle Jean VILAIN - 238, rue de la Tourrache- 83600 Fréjus sur 7 terrains dont 2 tapis.
6. Le tournoi accueille les disciplines de Simple, Double et Double Mixte. Le tournoi est autorisé aux catégories : Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans sans restriction de classement.
7. Les matchs en simples et doubles mixtes auront lieu le samedi 27 Mai 2023, (Soit le simple (SH et SD), soit le DM (les joueurs devront faire un choix entre le Simple et le

Mixte, un seul tableau par jour !), les matchs des doubles hommes et doubles femmes se dérouleront le dimanche 28 Mai 2023. Un seul tableau par joueur est autorisé par jour.

8. Les tableaux de simple, double et de double mixte comprennent un nombre de séries au maximum dénommés de Série 1 (meilleures côtes), à Série X (moins bonnes côtes). Les joueurs sont affectés par le comité d'organisation dans la série qui leur correspond le mieux en fonction de leur CPPH à la date du **Vendredi 12 mai 2023** de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionnés dans une ou plusieurs disciplines. Les tableaux de Simple, double et double mixte se jouent en poules, puis en élimination directe (sauf poule unique).

Les tableaux ne sont pas forcément identiques en nombre de joueurs.

Le découpage reste à la libre appréciation de l'organisation.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en double mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

9. Les simple et double mixte ont lieu le samedi et se jouent intégralement dans la journée.

Les doubles, se jouent dans leur totalité le dimanche.

10. Le montant des frais d'inscription par joueur est de 20€, pour 1 tableau 22 Euros les 2 . Aucun remboursement n'est effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Dans tous les cas les droits d'inscription ne sont pas remboursés après parution des premières convocations.

11. La réglementation de la FFBad s'applique également aux joueurs licenciés auprès de Fédérations étrangères.

12. Le nombre de joueurs est limité aux 250 premiers inscrits, le cachet de la poste faisant foi, afin qu'il y ait 2 sortants dans toutes les poules (sauf poule unique).

13. En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- Equilibrage des joueurs inscrits dans les séries

14. Les inscriptions se font par courrier ou par badiste ou par mail :
guimonteleone1704@gmail.com .

La date limite d'inscription est au **Jeudi 11 mai 2023 minuit**, les inscriptions sont automatiquement bloquées sur badiste après cette date.

Le règlement se fait soit par chèque, soit par virement bancaire au nom du club.

IBAN : FR76 1910 6000 0444 6935 0183 840

Code BIC : AGRIFRPP891

Aucune inscription n'est prise et enregistrée sans règlement.

15. Les joueurs doivent se présenter à la table de marque dès leur arrivée dans le gymnase, et se faire connaître. Leur licence peut leur être demandée.

16. Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription.

Le jour de la compétition une feuille d'émargement est à disposition auprès du Juge-Arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Tableaux

17. Les tableaux sont joués en poules puis en élimination directe (sauf poule unique).
18. Le comité organisateur se réserve également le droit de limiter le nombre total de matchs par tableaux de la manière qui lui semble la plus équitable pour tous les joueurs.
19. Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées par le comité organisateur selon le CPPH au **vendredi 12 mai 2023**.
20. Une convocation est adressée au responsable des clubs, par mail uniquement, le plus tôt possible, en principe à J-9.

Déroulement de la compétition

21. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs peuvent être lancés une heure maximum en avance.
22. Les joueurs devant quitter le gymnase, le font en concertation avec le Juge-Arbitre et doivent obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils doivent revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.
A défaut, le joueur peut être annoncé comme forfait pour son match.
24. Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette. . .)
25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes peut être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

26. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.

27. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

28. Les matchs sont joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales où, éventuellement, des Arbitres (ou faisant office) sont proposés par le comité d'organisation au Juge-Arbitre. Cependant, en cas de litige, tout joueur peut faire appel au Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désigne, si possible, un Arbitre (ou faisant office).

29. Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de temps de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs ayant eu lieu auparavant. Pour rappel, le test de volants doit avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

30. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur les terrains et le Juge-Arbitre a toute autorité pour faire respecter les dites circulaires, qui sont affichées dans le gymnase

31. Les volants sont à la charge des joueurs.

En cas de litige, le volant officiel est le : RSL N°3, en vente dans la salle au prix de 22€ le tube de 12 volants.

32. Tout volant touchant les infrastructures ou plafond du gymnase est « FAUTE » permanent.

Tout volant touchant les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes...) est « LET » 1 fois au service, et « FAUTE » en jeu.

Tout volant touchant un des filins des panneaux de baskets, au service ou pendant l'échange est annoncé « LET » en permanence, et est à remettre.

33. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux Juges-Arbitres, aux Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs en cours de match ainsi qu'aux conseillers « coachs » (maximum deux par demi terrain).
34. Les joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set mais ils doivent être de retour 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu. Dans le cas contraire ils peuvent être sanctionnés par le Juge-Arbitre de la salle.
35. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il peut être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
36. Tout joueur forfait doit envoyer au secrétariat de la Ligue un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition :
- Par mail : competition@sudbad.fr
 - Par courrier : Maison de la mer, Avenue des Sables d'Or - BP 505, 13895 Fos-sur-Mer cedex sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition.
37. En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurants sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant peut proposer le partenaire de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné.
38. Toute contestation doit être présentée au Juge-Arbitre par le joueur concerné. dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

Divers

39. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport doit l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

40. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne sont remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail. Dans tous les cas les droits d'inscription ne sont pas remboursés après parution des premières convocations.

41. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'aurait pas respecté sur une édition antérieure:

- le règlement général des compétitions (RGC),
- le règlement particulier de la compétition,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui a perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

42. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).

43. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents dans le gymnase et ses abords...

44. Les joueurs et accompagnateurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Il est interdit de se restaurer sur le plateau de jeu.

45. Toute participation implique l'adoption de l'ensemble des articles du présent règlement.

46. Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement. Ces éléments de règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points peuvent éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. De même, en raison des règles sanitaires à appliquer liées à l'épidémie de Covid-19, le club se réserve le droit de limiter certains accès et d'imposer des règles d'hygiène ou gestes barrières complémentaires. De plus, en accord avec les instances responsables de l'organisation de la compétition le club s'autorise à reporter la compétition afin d'en conserver l'esprit tout à la fois sportif et convivial. Un éventuel report est bien entendu immédiatement suivi du remboursement total des frais d'inscriptions.

47. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 1^{er} Tournoi de Frejus - Sonia GOMEZ » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Bonne compétition à tous.

